

Décembre 2016



RnPAT Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

CHARTRE DES MEMBRES DU RnPAT

Objet du réseau

Le réseau est composé d'acteurs favorisant la co-construction et la mise en œuvre partagée de **projets alimentaires territoriaux**, élaborés de manière concertée avec **l'ensemble des acteurs d'un territoire** et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole locale et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial durable.

Statut du réseau

Le Réseau est composé des membres adhérant et signant formellement la présente charte. Le réseau lui-même n'a pas de personnalité juridique.

Adhésion au réseau et engagement des membres

L'adhésion au Réseau RnPAT est réservée aux structures impliquées significativement, soit en tant que tête de réseau, soit en tant qu'acteur territorial, dans la co-construction et la mise en œuvre partagée de projets alimentaires territoriaux. Pour adhérer, chaque candidat devra avoir adressé sa demande d'adhésion à Terres en villes, chef de file, puis avoir reçu l'avis favorable du comité de pilotage et signer la Charte Rn PAT. Par cette signature, chaque adhérent s'engage à :

- S'inscrire dans l'annuaire des membres, annuaire mis en ligne sur le site web RnPAT.
- Participer à la Conférence annuelle.
- Participer dans la mesure de ses moyens aux travaux du Rn PAT (ateliers, séminaires, groupes d'échanges de pratiques, instances, co-production de livrables, ...).
- Alimenter la Banque des PAT en remplissant la fiche territoire, la fiche PAT et la fiche membre et en les mettant à jour.

Aucune cotisation n'est demandée pour l'adhésion au Rn PAT.

Pour Terres en villes, Chef de file,

Pour l'adhérent,